

N° 35898

Le 11 décembre 2014

December 11, 2014

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Cromwell et Wagner

Coram: McLachlin C.J. and Cromwell and
Wagner JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Commission scolaire de Laval et Fédération
des commissions scolaires du Québec

Commission scolaire de Laval and
Fédération des commissions scolaires du
Québec

Demandereses

Applicants

- et -

- and -

Syndicat de l'enseignement de la région de
Laval et Fédération autonome de
l'enseignement

Syndicat de l'enseignement de la région de
Laval and Fédération autonome de
l'enseignement

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-022442-123 et
500-09-022453-120, 2014 QCCA 591, daté
du 21 mars 2014, est accueillie avec dépens
selon l'issue de la cause.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-022442-123 and
500-09-022453-120, 2014 QCCA 591, dated
March 21, 2014, is granted with costs in the
cause.

J.C.C.

- 2 -

N° 35898

C.J.C.